**Université De Carthage**

**Institut National Des Sciences Appliquées et de Technologie (INSAT)**

**Département Sciences Sociales et Langues**

**Support de cours de Français**

**Niveau : 2ème année**

**(BIO2- CH2-IIA2-IMI2- -GL2-RT2)**

**Semestre 2**

**(Partie I)**

**Année Universitaire 2022 - 2023**

**Séance n°1 : Fiche méthodologique : Le rapport administratif**

1. **Présentation**

Le rapport est un écrit professionnel qui permet de faire le bilan d’une situation, d’un ensemble de faits, d’une visite, d’une réunion, d’une entrevue. Il permet de transcrire, après analyse, une réflexion étayée et argumentée qui permettra ensuite la résolution des problèmes de manière très concrète, en prévoyant dans certains cas les modalités d’application. Du point de vue formel, le rapport se présente sous la forme d’un document d’une longueur très variable, allant de 1 à 3 pages pour un rapport d’entreprise (portant par exemple sur un point technique précis) à plusieurs centaines de pages pour ce qui est des documents d’ordre politique demandés à une commission (par exemple étude sur l’illettrisme, sur la famine..).

Le rapport et le compte rendu sont souvent confondus dans le langage courant. Or, si leur point commun réside dans la description fidèle des faits, ils se différencient par leur objectif et par conséquent par leur structure. Au-delà de la fidèle description d’une situation ou d’un contenu comme dans le compte rendu, le rapport introduit une dimension appréciative en insérant une réflexion globale, un commentaire, des propositions…Il exige une analyse et une synthèse de la part du rédacteur. En effet, le rapport peut’ grâce à sa force argumentative, modifier l’opinion de son lecteur. Il dépasse la simple information et se veut un document convaincant ayant pour objectif une prise de décision efficace. Orienté vers l’avenir, le rapport suggère des actions à mener. Son rédacteur doit s’impliquer directement car il lui sera demandé non seulement de décrire un état de choses (travail objectif), mais également de proposer des mesures concrètes (réflexion subjective).

Les motifs du rapport sont multiples. Ils répondent à des besoins variés et se situent dans différentes situations. Nous citons comme exemple :

* *Mise en place de mesures préventives* : par exemple à la suite d’un accident (ou incident), l’entreprise cherche à comprendre les causes afin d’éviter leur récurrence…
* *Bilan d’une situation* : fonctionnement d’une machine, d’un service, d’une  politique adoptée (exemple : bilan suite à la chute de vente d’un produit, etc.).
* *Préparation d’une décision* : nécessité d’une étude réfléchie d’une situation avant de prendre certaines décisions (Exemple : restrictions budgétaires imposant des choix de développement de service…).
* *Analyse d’une crise ou d’un conflit interne à l’entreprise*: suite à une situation bloquée, une analyse et des solutions sont nécessaires afin de pouvoir proposer des mesures positives.

1. **Plan d’un rapport administratif**

Le rapport administratif doit comporter les parties suivantes :

***Présentation***: nom de la société, du rapporteur, du destinataire, lieu, date, etc.

***Introduction*** : il s’agit de présenter clairement et brièvement les données du problème et son contexte (économique, technique, etc.). Elle doit mettre l’accent sur l’intérêt d’étudier ce sujet et sur l’organisation de la démarche en présentant le plan adopté.

***Développement***: Le problème sera traité en distinguant soigneusement trois étapes (la situation, son analyse, les solutions). La première partie est consacrée à l’observation des faits (il faut maintenir l’objectivité, la précision, la pertinence dans le choix des faits…). La partie  « analyse » est une partie subjective qui témoigne de la finesse d’esprit du rédacteur et engage la responsabilité. La 3ème partie propose des perspectives et des solutions.

***Conclusion***: Elle doit résumer et valoriser la ou les solutions proposées en rappelant les justifications et les points forts. Elle doit en somme faciliter la tâche du responsable en prenant en compte sa situation et ses contraintes et lui fournir la matière première de ses décisions.

1. **Les formules utilisées dans un rapport**

* *Les formules de description et d’explication* : d’après notre étude, notre dernière / première constatation, nous arrivons à l’idée / au constat/ à la conclusion que…, après examen, après analyse, notre remarque concerne / porte sur / s’intéresse à, se préoccupe de, traite de…
* *Les verbes introductifs*: observer, noter, constater, examiner, repérer, dégager, relever, exposer, expliquer, présenter…
* *Les verbes et adjectifs exprimant un commentaire ou un jugement*: juger, estimer, apprécier, déplorer, signaler, insister sur le fait que, être d’accord, être e désaccord, accepte, souscrire à adhérer à, refuser, réfuter, s’interroger, acceptable, intéressant, appréciable, cohérent, ambigu, etc.
* *Les formules exprimant des propositions :* nous voudrions que, nous souhaitons que, nous espérons que, nous aimerions que, nous aspirons à, nous suggérons de, nous recommandons de, nous conseillons de, nous envisagerons de, nous projetons de, il serait bon, il est conseillé de, il est recommandé de, nous avons en projet, nous planifions de, il est judicieux, il est préférable de, il serait important, essentiel, etc.

**Support n°1 : INELAC**

***En vous appuyant sur les notes ci-dessous, élaborez ce rapport.***

**Situation :** L’entreprise INELEC spécialisée dans l’industrie électronique a développé un bras robotisé pour la manipulation des fruits sur une chaîne de conditionnement. Elle prépare sa fabrication et sa commercialisation. L’objectif est de diversifier sa production afin de conquérir de nouveaux marchés et assurer sa compétitivité. La direction générale charge le bureau d’étude d’INELEC de réaliser l’étude du projet pour la production de bras robotisés. A la suite de cette étude, l’équipe responsable du projet adresse un rapport administratif à la direction générale pour lui faire part de la synthèse de ses observations et de ses propositions.

1. L’équipe responsable de l’étude a déterminé un cahier des charges concernant la conception des bras robotisés « Select RB4 ».
2. La modélisation du projet est confiée au cabinet de conseil industriel, Eumecha Pro, qui œuvre à l’échelle européenne.
3. D’après les spécialistes d’Eumecha Pro, la structure mécanique du robot « Select RB4 » peut être intégralement fabriquée dans les ateliers d’INELAC.
4. Eumecha Pro conseille la création d’un nouvel atelier conçu spécialement pour le montage du système automatisé de « SelectRB4 ». Les ateliers actuels d’INELAC ne répondent pas aux exigences de la nouvelle production. Leur mise à niveau posera de grands problèmes techniques.
5. Le coût de l’aménagement de la nouvelle unité de fabrication est estimé à un million d’euros.
6. Le processus de fabrication de « SelectRB4 » nécessite la participation de plusieurs intervenants. INELAC doit engager un chef de projet industriel afin de diriger la nouvelle unité de production et coordonner le travail des ingénieurs des différentes spécialités.
7. Pour amortir les coûts d’installation du nouvel atelier, l’équipe responsable du bureau d’études d’INELAC suggère de s’orienter vers la sous-traitance. THESAME association qui représente les entreprises spécialisées dans les systèmes automatisés et la robotique propose son assistance pour aider INELAC à décrocher des contrats de sous-traitance avec des entreprises qui jouissent d’une grande notoriété.
8. Le programme Robot Sart PME du Ministère de l’industrie accorde une subvention pouvant atteindre 20 % des coûts d’investissement pour encourager les projets innovants.
9. La possibilité de faire appel aux services de THESAME pour former les ingénieurs d’INELAC (organisation de séminaires, de formation, de stages).

**Support n°2 : OMPI**

* **En vous basant sur les notes proposées ci-dessous (support), faites le plan du rapport à rédiger (en vous limitant aux titres et sous titres de chaque partie)**
* **Rédigez l’introduction du rapport adressé au bureau international de l’*OMPI*.**
* **Rédigez, les deux parties suivantes du rapport adressé au bureau international de l’*OMPI*.: Recommandations et Conclusion.**

*Voici les notes recueillies par les membres de l’assemblée. Ces notes feront l’objet d’un rapport adressé au bureau international de l’OMPI.*

**Situation**

Le bureau international de l’OMPI (*Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle*) a organisé une union particulière pour l’enregistrement international des marques. Une assemblée s’est déroulée à Genève, du 20 au 29 septembre 2010 pour déterminer l’état d’avancement du programme de modernisation informatique (Systèmes d’enregistrement International de Madrid et de La Haye). L’objectif de cette assemblée est de rendre compte des travaux réalisés de ce programme de modernisation informatique depuis la dernière session de l’Assemblée de l’Union de Madrid. Il vise également à informer les États membres de toute modification apportée aux principes d’exécution du programme et au calendrier correspondant.

1. Le lancement du programme de modernisation informatique a été approuvé par les assemblées de l’Union de Madrid et de l’Union de La Haye en septembre 2007. La réalisation du programme est prévue en deux phases sur une période de quatre ans (2008‑2011), éventuellement en trois phases, pour un coût total estimé à quelque 15,3 millions de francs suisses pour les trois phases.
2. La phase 1 est composée de sous projets permettant d’obtenir des résultats positifs immédiats et d’autres sous projets établissant les fondements techniques des phases ultérieures du programme. La deuxième phase reprend les réalisations de la phase 1 sans nécessairement modifier l’architecture des bases de données des systèmes existants, tandis que la phase 3 prévoit l’introduction d’une nouvelle architecture technique des bases de données qui nécessiterait la refonte complète des systèmes existants.
3. En ce qui concerne l’état d’avancement de la phase 1, la migration des systèmes existants, qui sont passés d’une plateforme principale à une plateforme UNIX d’un meilleur rapport coût efficacité, a constitué une étape fondamentale de la phase 1. Cette évolution a été réalisée en février 2010 et a joué un rôle essentiel dans la démarche de réduction des coûts opérationnels et dans la mise en place d’une plateforme technique appropriée utilisable pour les sous projets techniques ultérieurs.
4. Les sous projets qui composent la phase 1 du programme de modernisation informatique ont produit de nombreux résultats positifs qui sont pour la plupart accessibles aux utilisateurs internes et externes des systèmes du Bureau international.
5. Dans le cadre du sous projet A5 (Suivi et statistiques), une application Web a été développée afin de consolider et de rationaliser le processus de production de statistiques relatives aux opérations des systèmes de Madrid et de La Haye, tant à des fins de suivi que d’information générale.
6. Dans le cadre du sous projet A6 (Automatisation des procédures), dont le but est d’intégrer quelques tâches administratives supplémentaires dans le système MAPS/DMAPS, de nouvelles applications ont été mises au point pour remplacer les processus accomplis à la main ou sur support papier par des applications automatiques, telles que la mise en œuvre d’une nouvelle procédure d’impression utilisant la reconnaissance optique de marques, l’automatisation du système de notification par courrier électronique certifié et la création automatique de copies certifiées des enregistrements du système de La Haye.
7. Dans le cadre du sous projet A7 (Améliorations IMAPS), le travail accompli a rendu possible, depuis mai 2009, l’exportation de documents en format PDF via un service Web, renforçant ainsi l’efficacité grâce à l’amélioration des fonctions d’indexation et des fonctions d’impression. D’autres innovations sont en cours, telles que la création d’un dispositif permettant de stocker des documents PDF dans le système IMAPS et l’importation planifiée de documents – télécopies et messages électroniques compris – directement dans le système IMAPS.
   1. La validation de l’Architecture orientée services (SOA) a été réalisée avec succès en avril 2010, après qu’un certain nombre de retards liés à des procédures administratives internes ont été enregistrés au départ. Cela a permis de confirmer que les technologies retenues pour la mise en place de services Web ont fonctionné conformément au cahier des charges et répondaient donc pleinement aux besoins opérationnels. Compte tenu du stade de la mise en œuvre des divers sous projets, on estime que la phase 1 sera achevée à la fin de 2010.
8. En ce qui concerne les autres phases, la mise en œuvre de la phase 2 était provisoirement prévue en 2010 et 2011. Toutefois, le Bureau international a eu de grandes difficultés à trouver des consultants ayant de vastes connaissances en ADABAS/Natural, et les techniques ADABAS et Natural semblent être en déclin rapide sur le marché. Par conséquent, la mise en œuvre de la phase 3, dès que possible, est devenue la solution la plus réaliste, de l’avis du Bureau international.
9. Lorsqu’on examine les modalités de mise en œuvre des phases 2 et 3, on doit aussi envisager un certain nombre de possibilités pour l’architecture technique définitive. Une possibilité serait la mise en place d’un environnement Oracle/Java identique (ou analogue) à la nouvelle architecture technique du PCT. Une autre possibilité consisterait à créer un environnement Microsoft .NET.
10. Une autre solution de mise en œuvre consisterait à charger une compagnie extérieure de convertir les systèmes MAPS et DMAPS en remplaçant la technique ADABAS/Natural par une technique de son choix (Oracle/Java ou Microsoft .NET, par exemple).
11. Aux fins de la mise en œuvre des phases 2 et 3, le Bureau international recommande de procéder à un appel d’offres international pour sélectionner une entreprise qui serait chargée de :
12. réaliser une évaluation technique des systèmes d’applications et des bases de données MAPS et DMAPS aux fins de leur conversion en une nouvelle architecture technique,
13. de proposer une architecture technique appropriée comme objectif,
14. d’établir une offre, avec prix fixes, pour la conversion des logiciels d’application et des données MAPS et DMAPS en la nouvelle architecture technique proposée.
15. Il conviendrait aussi de rappeler que l’appui opérationnel à long terme de l’environnement technique résultant serait calqué sur la formule actuellement appliquée, avec succès, aux systèmes de planification des ressources d’entreprise de l’OMPI, c’est à dire que des contrats seraient conclus avec un partenaire extérieur pour la maintenance et le développement continus de la solution. Il serait géré par une équipe interne restreinte d’experts techniques ayant une solide connaissance des opérations. L’équipe interne serait chargée de l’exploitation journalière du système et de la réalisation de modifications mineures.
16. Il convient de noter qu’il est pour l’instant impossible de présenter un calendrier d’exécution du projet plus précis. Un tel calendrier sera le premier résultat attendu lorsque l’exécution du projet aura été lancée en janvier 2011, avec l’entreprise sélectionnée. Le programme de modernisation informatique de la phase 2 devrait s’achever en décembre 2012
17. Il est proposé de financer la part de l’Union de Madrid (5 804 400 francs suisses) sur le fonds de réserve de l’Union de Madrid. Sous réserve de l’approbation des assemblées de l’Union du PCT et de l’Union de La Haye, la part de l’Union de La Haye (2 487 600 francs suisses) serait prélevée sur le fonds de réserve du PCT, étant entendu que ce montant serait remboursé par l’Union de La Haye à l’Union du PCT dès que le niveau des réserves du fonds de réserve de l’Union de La Haye le permettrait.

**Support n°3 : Création d’un jardin d’éveil**

*Vous êtes éducateur de jeunes enfants dans une commune. L’adjoint au maire, chargé de l’enfance et de la famille, vous demande de lui rédiger, exclusivement à partir des documents remis, un rapport portant sur la création d’un jardin d’éveil.*

*Voici les notes que vous avez recueillies suite à l’étude et l’analyse de ces documents.*

1. Le développement de l’offre d’accueil en direction des plus jeunes enfants constitue l’un des axes prioritaires de la convention d’objectifs et de gestion que la Cnaf a signée le 9 avril 2009 avec l’État pour la période 2009 à 2012. À ce titre, la création de 8 000 places de jardins d’éveil sera expérimentée de 2009 à 2012.
2. La création vise à accroître l’offre d’accueil pour les enfants âgés de deux à trois ans alors que le nombre de places offertes aujourd’hui reste insuffisant en dehors du domicile familial pour tous les enfants âgés de deux ans, âge charnière dans l’acquisition d’une première autonomie. Ceci vise à offrir aux familles une solution pour accroître la conciliation entre leur vie familiale et leur vie professionnelle.
3. Dédié aux enfants âgés de deux à trois ans, le jardin d’éveil doit permettre l’éveil progressif de l’enfant et son développement dans tous ses aspects en lui offrant un lieu privilégié de contact avec ses camarades et les adultes. En ce sens, il doit faciliter son intégration à l’école maternelle.
4. Ces créations sont, selon le cas, soit autorisées par décision motivée du président du conseil général, après avis du médecin responsable du service départemental de protection maternelle et infantile, soit décidées par la collectivité publique intéressée, après avis motivé du président du conseil général.
5. Dans le cadre du présent appel à candidature, les caisses d’allocations familiales (Caf) sont appelées à faire remonter à la Cnaf et à la Direction générale de l’action sociale (DGAS) l’ensemble des dossiers dont elles seront saisies. Toutefois, seuls les dossiers ayant fait l’objet d’un avis favorable de leur conseil d’administration pourront être retenus par le jury national de sélection.
6. Le dossier devra répondre aux conditions suivantes :

* Le projet doit comporter un descriptif permettant d’analyser la nature du projet éducatif et les liens mis en place entre les différents acteurs ainsi qu’un budget prévisionnel.
* Le jardin d’éveil doit soit être adossé à un établissement ou service d’accueil existant (crèche, halte-garderie ou jardin d’enfant), soit être implanté dans des locaux appartenant aux collectivités territoriales.
* Les locaux mobilisés doivent être adaptés aux besoins des enfants âgés de deux à trois ans (espace repos, espace jeux, sanitaires adaptés, etc.).
* Le dossier de candidature doit avoir fait l’objet d’un avis favorable du conseil d’administration de la Caf concernée.
* Le jardin d’éveil devra aussi disposer d’un règlement de fonctionnement : Comme cela est exigé pour les établissements d’accueil du jeune enfant, il devra préciser les modalités d’organisation et de fonctionnement du jardin d’éveil telles que les fonctions du directeur, les modalités d’admission des enfants, les horaires et les jours d’ouverture, le mode de calcul des tarifs ainsi que les modalités d’information et de participation des parents à la vie de la structure.
* La capacité d’accueil minimale recommandée pour faciliter le fonctionnement et permettre des remplacements de personnels en urgence sera de vingt-quatre places sur la base d’unités de douze places.
* Le nombre et la nature des qualifications des personnels recrutés devront respecter le cadre de l’expérimentation Le taux d’encadrement devra s’inscrire dans une fourchette comprise entre un adulte pour huit enfants et un adulte pour douze enfants. Ce taux pourra varier en fonction des moments de la journée et des coopérations possibles avec d’autres structures.
* Les professionnels chargés d’encadrer les enfants devront, pour moitié, être titulaires de l’une des qualifications prévues par l’article R. 2324-42 du code de la santé publique (puéricultrices, éducateurs de jeunes enfants, infirmiers, psychomotriciens, titulaires de diplômes ou qualifications reconnues permettant l’accueil de jeunes enfants).

1. Un jury national sera mis en place pour sélectionner les projets proposés. Il rassemblera notamment des représentants de la direction générale de l’action sociale (DGAS), la direction de la sécurité sociale (DSS), la délégation interministérielle à la famille (DIF), la direction générale des collectivités locales (DGCL), de la Cnaf et de la CCMSA. L’évaluation des projets mis en place se fait de la manière suivante :

* évaluer la légalité des coopérations et des mutualisations mises en œuvre entre les différentes structures d’accueil du jeune enfant ;
* mesurer quel est le taux d’encadrement le plus adéquat ainsi que les compétences et les profils des professionnels les plus appropriés au regard des objectifs poursuivis ;
* quantifier le nombre de places offertes et mesurer l’amélioration quantitative de l’offre d’accueil ainsi que l’impact de l’ouverture de jardins d’éveil sur les structures d’accueil existantes ;
* analyser les incidences financières de la création des jardins d’éveil pour chaque financeur.

1. Les dossiers de candidature seront sélectionnés sur la base des critères d’éligibilité. Ils seront évalués selon la pertinence du projet au regard des besoins des familles et des collectivités, de la qualité de l’accueil proposé ainsi que du caractère innovant du projet en terme de coopération et de mutualisation.
2. Le dossier de candidature devra être en mesure de faire valoir les objectifs précis et circonstanciés du projet proposé. Il devra comprendre : le descriptif du projet et les besoins auxquels il répond ; un projet de budget distinguant la nature des financements ; le lieu d’installation du jardin d’éveil et un projet de plan ; le nombre de places, l’amplitude d’ouverture par jour et par an ; le coût de fonctionnement par place, le personnel (niveau de qualification et coût) ; les coopérations et les mutualisations possibles entre les différents acteurs concernés ; le nom du référent désigné au sein de la Caf.DE

**Support °4 : Hydroélectricité**

**Situation**

Vous avez été appelé (e) en tant qu’expert (e) par la commission des affaires économiques pour préparer un dossier d’information sur l’hydroélectricité en rapport avec le projet d’une collectivité française qui cherche à réduire ses dépenses énergétiques.

*Voici les notes recueillies et qui feront l’objet du rapport que vous adresserez à la commission.*

1. La convention d’engagements pour le développement d’une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques a fait l’objet d’un accord entre les associations de protection de l’environnement et les producteurs d’hydroélectricité. Signée en juin 2010, elle fixe un objectif de développement de la production hydroélectrique de 3 TWh d’ici à 2020. L’énergie hydraulique est donc à ce jour l’[énergie renouvelable la plus utilisée en France](https://total.direct-energie.com/particuliers/parlons-energie/dossiers-energie/energie-renouvelable/pleins-feux-sur-les-energies-renouvelables), pays qui dispose par ailleurs de prédispositions géographiques favorables à l’hydraulique à l’instar des reliefs montagneux importants des Alpes. Aujourd’hui, l’hydroélectricité représente environ 12 % du mix énergétique français, soit plus que le solaire, l’éolien et les autres énergies en cours de désuétude réunis (charbon, fioul…).
2. Les centrales hydrauliques d’aujourd’hui sont construites sur le même système consistant à capter la force de l’eau pour faire tourner une turbine, qui elle-même entraîne un générateur électrique produisant de l’électricité injectable sur le réseau. La force de l’eau est une force importante, qui peut être générée par le courant naturel de l’eau, les marées, les vagues ou encore une chute d’eau importante comme c’est le cas dans les reliefs montagneux. Il s’agit donc d’une énergie cinétique liée au mouvement de l’eau, mouvement sans cesse reproduit.
3. En se basant sur un sous-jacent naturel comme l’eau de nos rivières et de nos océans, l’énergie hydraulique se base sur un sous-jacent renouvelable et durable. Ainsi, l’hydroélectricité est la seule énergie renouvelable et modulable qui présente plusieurs atouts. Il s’agit d’une énergie renouvelable et nationale. C’est aussi une énergie entièrement maîtrisée. Grâce à des années d’expérience acquises à transformer la puissance de l’eau en énergie, l’être humain a parfaitement appris à maîtriser ce sous-jacent et les différentes façons de le transformer. Cette énergie est propre, car nous savons aujourd’hui la produire, au sein de [centrales hydroélectriques](https://total.direct-energie.com/particuliers/parlons-energie/dossiers-energie/energie-renouvelable/comment-fonctionne-une-centrale-hydroelectrique) sans rejeter quoi que ce soit de nocif dans la nature. À ce jour, il s’agit donc de l’énergie la plus propre connue pour produire de l’électricité à grande ampleur.
4. Cette énergie est basée sur des constructions importantes capables de produire des quantités élevées d’énergie. Les rendements d’une centrale sont donc importants d’autant que ces centrales sont souvent placées dans des endroits intéressants au niveau géographique avec des reliefs de terrain permettant des chutes d’eau importantes. Par le fait qu’elle n’utilise aucun carburant de type fossile ou nucléaire, l’énergie hydraulique est aussi une des énergies les plus sûres en termes de production. Aucun risque d’explosion n’existe au sein de ces centrales et le coût de la sécurité de ces centrales est nettement plus faible que celui d’une centrale nucléaire par exemple.
5. L’investissement dans une centrale hydraulique est lourd en termes de montant. En effet, la construction d’un barrage d’envergure sûr et durable nécessite des coûts de génie civil importants. À ce jour, 447 barrages ([source](http://www.linternaute.com/science/magazine/chiffre-semaine/20.shtml)) sont exploités en France pour une production d’hydroélectricité, dont certains figurent parmi les [plus grands barrages du monde](https://total.direct-energie.com/particuliers/parlons-energie/dossiers-energie/energie-renouvelable/energie-hydraulique-les-plus-grands-barrages-du-monde). En effet, construire un barrage en plein milieu d’un cours d’eau nécessite une intervention humaine importante ce qui augmente le coût global de l’installation. Par ailleurs, la centrale hydraulique nécessite de construire des réseaux de lignes électriques à proximité de la production, intégrant les nouvelles routes à construire et les poteaux de soutien des fils électriques. Ces constructions peuvent avoir un impact au niveau du paysage et troubler l’écosystème naturel.
6. La construction d’une centrale destinée à produire de l'énergie hydraulique peut avoir un effet indésirable pour l’environnement dans lequel elle est implantée. En France, selon les estimations, les turbines des centrales hydrauliques provoqueraient un taux de mortalité des anguilles. Les grandes espèces migratrices (saumons, aloses, lamproies,…) sont particulièrement concernées.
7. Même s’ils pourront fournir une énergie électrique conséquente, ces barrages menacent directement des milliers d’autochtones qui vivent sur les rives des fleuves convoités. De tels projets sont souvent menés sans véritable concentration, entraînant la destruction des pêcheries, des riverains et l’inondation de termes agricoles fertiles. Par conséquent, les autochtones sont obligés de se déplacer, alimentant notamment les bidonvilles des villes surpeuplées.
8. Le sous-jacent de l’énergie hydraulique étant l’eau, il est clair qu’une éventuelle sécheresse peut avoir des impacts fortement négatifs sur l’ensemble de la production. Ainsi, même si cette énergie est particulièrement maîtrisable, il n’en demeure pas moins que le risque de sécheresse est peu planifiable et que ce dernier peut engendrer un arrêt total de la production d’énergie et perturber de manière importante le réseau énergétique du pays.
9. La mise en place du projet nécessiterait des décisions importantes. Pour pouvoir couvrir le montant global, trois scénarios peuvent être envisagés :
10. La collectivité délègue totalement le développement du projet à un développeur qui financera seul le projet : la collectivité touchera alors une redevance annuelle en plus des taxes.
11. La collectivité est actionnaire minoritaire dans le montage financier du projet : elle sera alors actionnaire de la société de projet à hauteur du montant investi en autofinancement et en emprunt.
12. La collectivité décide de devenir actionnaire majoritaire du projet (création d’une SEM) : ce cas de figure est rarement rencontré car il nécessite une capacité d’autofinancement importante (plusieurs centaines de milliers d’Euro), une capacité d’emprunt également importante (> 1 million d’Euro) et des compétences techniques pointues. La collectivité devra également négocier avec les développeurs qui ne sont pas habitués à être minoritaires d’une société de projet. Poussé à l’extrême ce scénario peut se traduire par un portage direct par la collectivité avec sous-traitance à un bureau d’études pour la faisabilité puis à des entreprises pour les travaux. Toutes les collectivités ne disposent pas de compétences internes financières pour ce type de projet. Elles peuvent s’appuyer sur des organismes tels qu’Energie partagée ou le fonds d’investissement OSER EnR dont le rôle est d’accompagner les maitres d’ouvrage dans le montage financier de leur projet.
13. Le fonds OSER a vocation à intervenir en prise de participation dans des projets d’énergie renouvelable sur le territoire Auvergne RhôneAlpes. Le fonds OSER intervient majoritairement en phase de construction (investissement en « prêt à construire »), mais également ponctuellement en phase de développement de projet (études amont).
14. Le montage juridique est une affaire de spécialistes. La collectivité pourra, suivant sa taille, ses moyens et ses compétences s’appuyer sur le service juridique avec lequel elle a l’habitude de travailler. Sinon, il est possible de se rapprocher de juristes ou d’organismes spécialisés dans les montages de projets de développement d’énergies renouvelables. Les collectivités peuvent également, si elles sont adhérentes, se tourner vers AGATE (Agence Alpine des Territoires) pour obtenir des conseils pour le montage juridique de projet.
15. La collectivité et les citoyens devront rédiger les statuts de la future société de projet en y intégrant l’ensemble des points recensés dans le cahier des charges qu’ils auront préalablement établi. Parmi les différents partenaires identifiés, nous pouvons citer : Énergie Partagée essaime, accompagne et des projets citoyens de production d’EnR.

**Le rapport administratif : Exercices**

**Exercices 1 : Indiquez pour chacun des énoncés suivants, dans quelle partie d’un rapport administratif, nous pouvons le trouvez. Puis justifiez votre réponse en repérant les indices qui la montrent.**

1. Le dossier de candidature devrait être en mesure de faire valoir les objectifs précis et circonstanciés du projet proposé. Il devrait comprendre : le descriptif du projet et les besoins auxquels il répondrait ; un projet de budget distinguant la nature des financements ; le lieu d’installation du jardin d’éveil et un projet de plan ; le nombre de places, l’amplitude d’ouverture par jour et par an ; le coût de fonctionnement par place, le personnel (niveau de qualification et coût) ; les coopérations et les mutualisations possibles entre les différents acteurs concernés ; le nom du référent désigné au sein de la Caf.D

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. En application des exigences des directives européennes relatives aux rejets de substances dangereuses et à la protection du milieu aquatique, la France a établi un programme d’action destiné à prévenir réduire ou éliminer la pollution des eaux par les substances dangereuses Ce programme détermine notamment les substances pertinentes pour le milieu aquatique au niveau français (114 substances), et fixe des objectifs de réduction des émissions de ces substances ainsi que des normes de qualité à respecter dans le milieu pour certaines d’entre elles. Les connaissances relatives à la toxicité des substances pour le milieu aquatique étant en constante évolution, des arrêtés successifs ont modifié et complété ces nouvelles normes de qualité.

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Nous pouvons noter la bonne qualité des rapports de visite préliminaire, où pratiquement l’ensemble des données obligatoires a été fourni. Le constat est que certaines informations importantes et complémentaires étaient contenues dans les rapports de visite préliminaire (VP) alors que celles-ci étaient inexistantes dans le fichier Excel de rendu de résultat

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

1. Ce document dresse le bilan de l’ensemble des résultats obtenus suite aux campagnes de prélèvement et d’analyses réalisées dans la région Aquitaine entre 2003 et 2006 : il concerne les résultats d’analyse des rejets de 163 établissements dont 142 sites industriels et 21 stations d’épuration urbaines.

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………

1. Dans ce rapport, seule l’évaluation des expositions à l’échelle locale a été étudiée. Le scénario local simule le rejet d’un effluent d’un établissement industriel ou d’une station d’épuration urbaine dans le milieu aquatique récepteur. Il représente l’exposition due au rejet d’une substance qui est sa concentration locale prédite dans l’environnement. Cette concentration d’exposition est estimée à partir de la concentration mesurée dans l’effluent et de la dilution de l’effluent dans le milieu récepteur

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………………………………

**Exercice 2 : Complétez chaque ligne du tableau avec l’une des formulations proposées. (En suivant l’exemple donné)**

1. Cet aspect est primordial pour résoudre……
2. Cet aspect est, selon nous, primordial, pour résoudre…
3. Cet aspect est primordial pour résoudre….En effet, le respect de cette procédure offre l’avantage de…
4. On identifiera alors ensemble la procédure….
5. Il est évident que cet aspect est primordial pour résoudre …
6. Cet aspect serait primordial pour résoudre….

|  |  |
| --- | --- |
| **Souhaits** | **Formulations** |
| **Exemple :** Imposer son point de vue (implication maximale) | J’estime que ce souhait est primordial pour résoudre… |
| Emettre son point de vue mais en se mettant subtilement en retrait. |  |
| Imposer son analyse comme une évidence. |  |
| Affirmer et justifier pour convaincre de la pertinence de l’idée émise. |  |
| Neutraliser complètement la source de l’affirmation et transformer celle-ci en vérité générale de manière affirmative. |  |
| Proposer sous forme d’hypothèse ou émettre un avis de manière souple (importante nuance à observer en situation d’écrit adressé à des décisionnaires). |  |
| Englober tous les acteurs en présence. |  |

**Exercice 3 : Cochez la bonne réponse**

1. **Une problématique est :**

* Le cadrage d’un sujet
* Un problème insoluble
* L’explication d’un problème de manière analytique
* Un angle pris sur un problème auquel on répond

1. **A la différence du compte rendu, le rapport est :**

* Plus synthétique
* Davantage orienté
* Uniquement objectif
* A la fois objectif et engagé

1. **L’engagement du rédacteur est différent dans la première partie du rapport, il vaut mieux s’y exprimer**

* En utilisant le « je »
* En utilisant le « nous »
* En utilisant la troisième personne

**Exercice 4 : Mettez les verbes entre parenthèses aux temps et aux modes qui conviennent**

* Il est souhaitable que nous (**pouvoir**)………………………… résoudre le problème des ordures avant le début de l’été.
* Depuis quelque temps, les rues de notre quartier se (**transformer**)……………………………..en véritable décharge publique en raison de ce cumul de déchets
* Nous craignons que la situation ne s’ (**aggraver**) ………………………….si l’on ne décide pas de conjuguer nos efforts de sensibilisation auprès de la population.
* Nous avons imaginé une solution que nous (**vouloir**)………………………… vous soumettre, si vous voulez bien nous accorder un entretien.

**Exercice 5 : Complétez les phrases suivantes par le mot qui convient**

* Une société est organisée en ……………
* Le directeur du personnel peut aussi être appelé directeur ………..
* Les services d'une société peuvent être ………..ou …………..
* Le service administratif s'occupe de la …………….  d'une société.
* Le service commercial s'occupe de ……. …….des produits.
* Les statistiques du chômage ne sont pas bonnes. Le chômage augmente. Il est……………………
* Le directeur d'un service peut aussi être appelé ……….. de ce service.
* Les emplois stables en France s'appellent aussi contrats à durée ………….
* Les emplois temporaires s'appellent contrats à durée ……………..
* Ils font connaître les mérites d'un produit, ce sont des …………………..
* La personne responsable de la bonne marche d'une entreprise s'occupe de……………

**Exercice 6 : Entourez la bonne réponse parmi les définitions suggérées.**

1. Accuser réception

a) recevoir un message

b) porter plainte

c) accueillir favorablement une nouvelle

d) aviser par lettre qu’on a reçu quelque chose

e) acheminer un appel téléphonique

2. À tempérament

a) versement par procuration

b) en argent comptant

c) en plusieurs paiements partiels

d) vente à l’encan

e) en un seul versement

3. Note de crédit

a) avis de remboursement

b) compte en souffrance

c) emprunt à la banque

d) note spéciale accordée en mathématiques

e) avis qu’une somme est portée au crédit du destinataire

4. Siège social

a) compagnie

b) succursale

c) banc public

d) domicile d’une société

e) propriété foncière

5. Pièce jointe

a) échantillon de tissu

b) document annexé

c) enveloppe de retour

e) achat de marchandises

6. Fonds de roulement

a) investissement de capitaux

b) liquidités nécessaires au fonctionnement d’une entreprise

c) partie cachée d’une voiture

d) mauvaise situation financière

e) argent pour payer les taxes

6. Ordre du jour

a) agenda

b) consignes

c) programme

d) calendrier

e) horaire

7. Courrier recommandé

a) enveloppe oblitérée

b) lettre de recommandation

c) commande par courrier

d) lettre ou colis exigeant une signature lors de la réception

e) dépliant

8. Franco de port

a) terme indiquant que l’expéditeur assume les frais de livraison

b) en provenance d’un port français

c) colis expédié par cargo aérien

d) demande de passeport

e) exemption de la douane

9. Conférence de presse

a) discours en traduction simultanée

b) gros titre à la une d’un journal

c) opinions diverses sur un sujet d’actualité

d) exposé d’une ou de plusieurs personnalités devant les journalistes

e) table ronde

10. Post-scriptum

a) poste offert dans un service

b) conclusion d’un rapport financier

c) contestation par écrit

d) vérification des messages reçus par télécopie

e) note ajoutée au bas de la page, en dessous de la signature d’une lettre

**Exercice 7 : Choisissez parmi les mots proposés ci-dessous celui qui convient le mieux à chaque définition : grief, éthique, jurisprudence, lock-out, équité, publipostage, discrimination, plainte, icône**

a) Dénonciation d’une infraction par la personne qui en a été la victime.

b) Fermeture temporaire d’un établissement décidée par l’employeur en réponse à un conflit de travail ou à une grève.

c) Ensemble des décisions judiciaires rendues constituant une source du droit.

d) Message publicitaire adressé par voie postale.

e) Synonyme d’égalité, d’impartialité.

**Exercice 8 : Complétez *le texte par le mot qui convient parmi ceux proposés dans la liste suivante : Aborder, calcul, canalise, carrière, compétences, confiance, fasciné, qualités, rendement, verbale***

Mathieu travaille à l’entrepôt d’un grand magasin de sports depuis l’école secondaire, mais son but dans la vie, c’est de faire (1) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ dans les ventes.

Le mois dernier, le gérant du magasin a remis à Mathieu son rapport d’évaluation du (2) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ dans lequel il soulignait ses grandes (3) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_.

Mathieu lui a alors dit que son rêve était de posséder un jour son propre magasin. Le gérant lui a suggéré de participer au programme de formation en (4) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ essentielles pour améliorer ses compétences en (5) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. En effet, il devra savoir compter l’argent et faire la comptabilité. Étant donné que, dans son travail, il devra savoir comment (6) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ la clientèle et faire affaire avec les fournisseurs, il devra aussi se perfectionner en communication (7) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ et améliorer sa capacité de raisonnement. Mathieu a découvert qu’il est (8) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ par les chiffres et il (9) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ toute son énergie sur sa formation. Lorsqu’il aura terminé, il a (10) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ qu’il saura mieux comment faire pour réaliser son rêve.

**Exercice 9 : Complétez le texte par le mot qui convient parmi ceux proposés dans la liste *suivante : Affaire, communiquer, compétiteurs, examiner, expéditeur, objet, option, recycler, télécopieur, urgente.***

Je veux vous inviter à une réunion qui aura lieu mardi prochain à 14 h. Cette réunion aura pour (1) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ les prochains contrats de recyclage du papier, du plastique, du métal et du verre. Comme vous le savez, nous faisons (2) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ depuis plusieurs années avec Vers le vert 2000 pour faire (3) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ nos déchets recyclables. Cependant, pour des raisons financières, il faut (4) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ la possibilité de changer de fournisseur de services. Nous avons l’(5) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ entre deux (6) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de Vers le vert 2000 qui ont envoyé leurs listes de prix par (7) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. La question est (8) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ puisque le contrat avec Vers le vert 2000 se termine bientôt. Vous êtes donc priés de (9) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ dès que possible avec l’(10) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de ce message pour confirmer votre présence à la réunion.